



AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par la demande suivante soumise dans le cadre du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) :

- **Demande visant à permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot vacant numéro 2 973 023 situé dans la zone agricole, en bordure du rang du Bas-de-la-Rivière**

Avis est donné de ce qui suit :

1. Adoption du premier projet de résolution

Lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 28 avril 2025, celui-ci a adopté un premier projet de résolution ayant pour effet de permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot vacant numéro 2 973 023 situé dans la zone agricole, en bordure du rang du Bas-de-la-Rivière.

Cette demande nécessite l'autorisation du conseil municipal en vertu du règlement sur les PPCMOI puisque, selon le zonage en vigueur, la construction d'une habitation unifamiliale isolée n'est pas permise dans la zone concernée (zone 510). La demande est également susceptible d'approbation référendaire conformément aux dispositions prévues à cet effet à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

2. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi 3 juin 2025 à 18 h 45 à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre**, à Saint-Pie. Au cours de l'assemblée publique, on expliquera les projets de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

3. Consultation du premier projet de résolution

Le premier projet de résolution autorisant la demande est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie, durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance ainsi que sur le site internet de la municipalité, sous l'onglet *Avis publics et projets de règlements*. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro (450) 772-2488, poste 223 pour toute question ou information supplémentaire sur le projet de règlement.

DONNÉ à Saint-Pie, ce 20 mai 2025

Annick Lafontaine

Greffière